



1. Bilan intermédiaire

1.1 Mandat

Lors de sa séance du 20 mars 2001, le Conseil municipal décidait de placer la politique communale de Bernex sous l'angle du développement durable et votait un crédit pour l'élaboration de l'Agenda 21 communal. Le mandat était confié par Monsieur Alain-Dominique Mauris, Conseiller administratif, dans une lettre datée du 28 mars 2001, au professeur Jean-Bernard Lachavanne et à Madame Raphaëlle Juge (ECO21). Les mandataires se sont adjoint les compétences du professeur Andras November (IUED) pour la partie socio-économique.

Ce mandat comprend la réalisation des phases I et II de la proposition adressée en date du 15 décembre 2000 :

- phase I : Analyse, synthèse, diagnostic et bilan des données existantes sur la commune de Bernex dans les domaines social, économique et environnemental ;
- phase II : Organisation de la démarche, identification des principales préoccupations de la Municipalité (demande sociale et aspirations dans les domaines social, économique et environnemental, catalogue des problématiques).

1.2 Organisation

1.2.1 Structure d'accompagnement

La première action a été de constituer un Comité de pilotage (CP) pour encadrer le processus d'élaboration de l'Agenda 21. Le rôle et les compétences du CP sont présentés dans l'annexe 1. La composition des CP 2001-2003 et 2003-2007 de l'Agenda 21 de Bernex est présentée dans l'annexe 2.

Le comité 2001-2003 comprend 24 personnes dont, selon liste communiquée par la mairie le 11.08.03 :

- 6 élus, représentants les formations politiques siégeant au Conseil municipal (1 PDC, 2 socialistes et 3 libéraux)
- 1 conseiller administratif
- 1 secrétaire général
- 1 représentant de l'Etat de Genève
- 12 représentants de la société civile
- 3 experts chargés d'accompagner l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex, mais ne prenant pas part au vote des décisions.

Le comité 2003-2007 comprend 23 personnes dont, selon liste établie par la mairie :

- 1 conseiller administratif
- 5 élus représentant les formations politiques siégeant au Conseil municipal (1 PDC, 2 socialistes et 2 libéraux)
- 1 secrétaire général
- 1 représentant du canton
- 12 représentants de la société civile
- 3 experts

La Commission municipale « Energie et Environnement » a changé de nom par décision du Conseil municipal du 2 juin 2003. Elle s'appelle désormais « Commission du développement durable ». Elle est chargée, en plus des tâches qui étaient les siennes sous l'ancienne appellation, d'assurer le lien entre le Comité de pilotage (CP) et le Conseil municipal (CM).

1.2.2 Procédure

La procédure proposée par le groupe d'experts pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex consiste à considérer la démarche comme un processus continu, un processus qui commence à un moment donné, mais qui ne s'arrête jamais dans la mesure où :

- Il existe de nombreuses problématiques à prendre en considération et toutes ne peuvent pas être traitées en même temps (organisation, coût), ce qui nécessite de les traiter par ordre d'importance décroissante les unes après les autres;
- Les problèmes ne sont jamais résolus complètement ni de manière définitive car les solutions sont des solutions de compromis du moment, soumises à des contextes socio-économiques qui évoluent dans le temps ;
- La démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et d'adaptation en fonction de l'évolution des problématiques
- De nouveaux problèmes à régler apparaissent au cours du temps

1.2.3 Participation citoyenne à l'élaboration de l'Agenda 21 communal

Etre citoyen

« Etre usager, c'est s'occuper de la défense exclusive de ses intérêts, rester ancré dans sa particularité, fut-elle celle d'un lobby, alors qu'être citoyen, c'est tenter de dépasser son cas particulier, s'abstraire de ses conditions pour s'associer avec d'autres à la gestion de la vie publique, devenir avec eux co-partageants et co-participants au pouvoir. Il y a citoyenneté dès que l'individu accepte de suspendre son point de vue privé pour prendre en considération le bien commun, entrer dans l'espace public où les hommes se parlent à égalité et agissent les uns avec les autres »

Pascal Bruckner La tentation de l'innocence (2000)

1.2.3.1 La participation citoyenne au cœur de la démarche Agenda 21

Les conseillers municipaux élus sont les représentants des citoyens. Ils sont chargés d'appliquer l'autorité locale. Cependant, il leur est impossible de représenter tous les secteurs et toutes les situations. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des processus de participation citoyenne qui favorisent l'émergence de tous les problèmes et de toutes les opinions, suivie de leur intégration dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 communal. La prise en compte des opinions des habitants de la commune peut être traitée de diverses manières et faire l'objet d'un débat politique.

Les méthodes participatives (voir figure 1) ont deux fonctions essentielles (Association Agenda 21, 2001) :

(1) elles servent à procéder à un état des lieux (aide à l'identification des thèmes, des problèmes, recueil du plus grand nombre d'idées possible). L'analyse des idées émises permet ensuite de mettre en évidence quelles sont les préoccupations des citoyens et les changements qu'ils souhaitent apporter ;

(2) les participants doivent trouver un consensus sur ces idées. Ils élaborent ainsi les bases d'un programme d'action.

Dans la démarche Agenda 21, prônée au sommet de la Terre à Rio de Janeiro, la démocratie représentative classique que nous connaissons et appliquons actuellement (représentation par délégation) doit être complétée par une démocratie participative permettant à chaque citoyen, notamment à ceux dont les intérêts sont mal pris en compte, de faire entendre sa voix.

Dans la procédure adoptée ici, tout citoyen peut faire valoir ses propositions. Celles-ci sont communiquées au sein des Ateliers du futur ou adressées directement au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Bernex qui, après analyse selon les critères du développement durable, les adressera à la Commission du développement durable qui, à son tour, après avoir statué, les fera le cas échéant parvenir sur le bureau du Conseil municipal pour adoption et mise en œuvre.

Les compétences respectives des Commissions municipales, du Comité de pilotage et des Ateliers du futur sont présentées dans l'annexe 3.

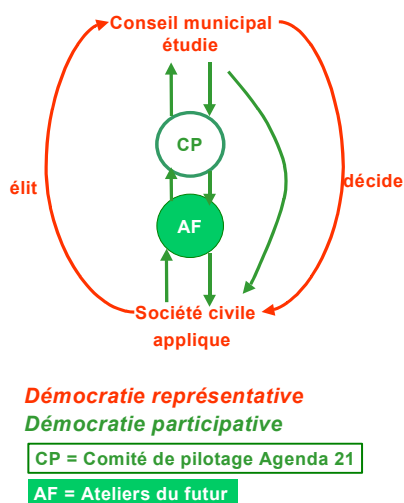


Figure 1. La démocratie participative en appui de la démocratie représentative

Il existe plusieurs modes et processus participatifs permettant d'exploiter la créativité des individus et groupes d'intérêt pour trouver des solutions aux problèmes identifiés dans une perspective de développement durable (voir notamment ARPE, 2003 ; Association Agenda 21 local, 2001 ; Equiterre, 2002 ; ICLE & Région Nord Pas de Calais, 1996).

1.2.3.2 Des difficultés à surmonter...

Une enquête qualitative (voir ci-dessous) réalisée dans le cadre du bilan social et économique démontre que les habitants de Bernex sont dans l'ensemble très satisfaits d'habiter et de vivre dans leur commune. Ce taux élevé de satisfaction constitue un frein si ce n'est un obstacle à la participation des citoyens à l'élaboration de l'Agenda 21 communal. Un travail d'information, notamment sur les enjeux, dont chaque individu n'est pas forcément conscient ou par lesquels il n'est pas directement concerné, est indispensable pour assurer une bonne participation citoyenne au processus. Dans cette optique il est important de placer la démarche dans une optique de processus d'amélioration continue pour une qualité de vie durable et solidaire à Bernex.

1.2.4 Principales étapes de l'élaboration de l'Agenda 21 communal

Les principales étapes du processus d'élaboration de l'Agenda 21 adopté sont résumées à la figure 2. La démarche implique la coordination des travaux et compétences de différents acteurs:

- les membres du Conseil municipal
- les membres de la commission du développement durable
- les membres du Comité de pilotage
- des représentants de la société civile
- des citoyens
- les experts

Cette coordination est assurée par le groupe d'experts Agenda 21 de Bernex avec l'aide du secrétariat de la mairie.

La première étape consiste à établir une liste de problématiques et de projets spécifiques à la commune et de les hiérarchiser selon leur importance et l'urgence qu'il y a à les traiter.

Une fois entérinée par la Commission du développement durable et le Conseil municipal, cette liste est présentée au public au cours d'un forum. Le but est d'inciter la population à intégrer un ou plusieurs Atelier(s) du Futur au sein du- ou desquels seront analysées, la ou les problématiques qui les intéressent le plus.

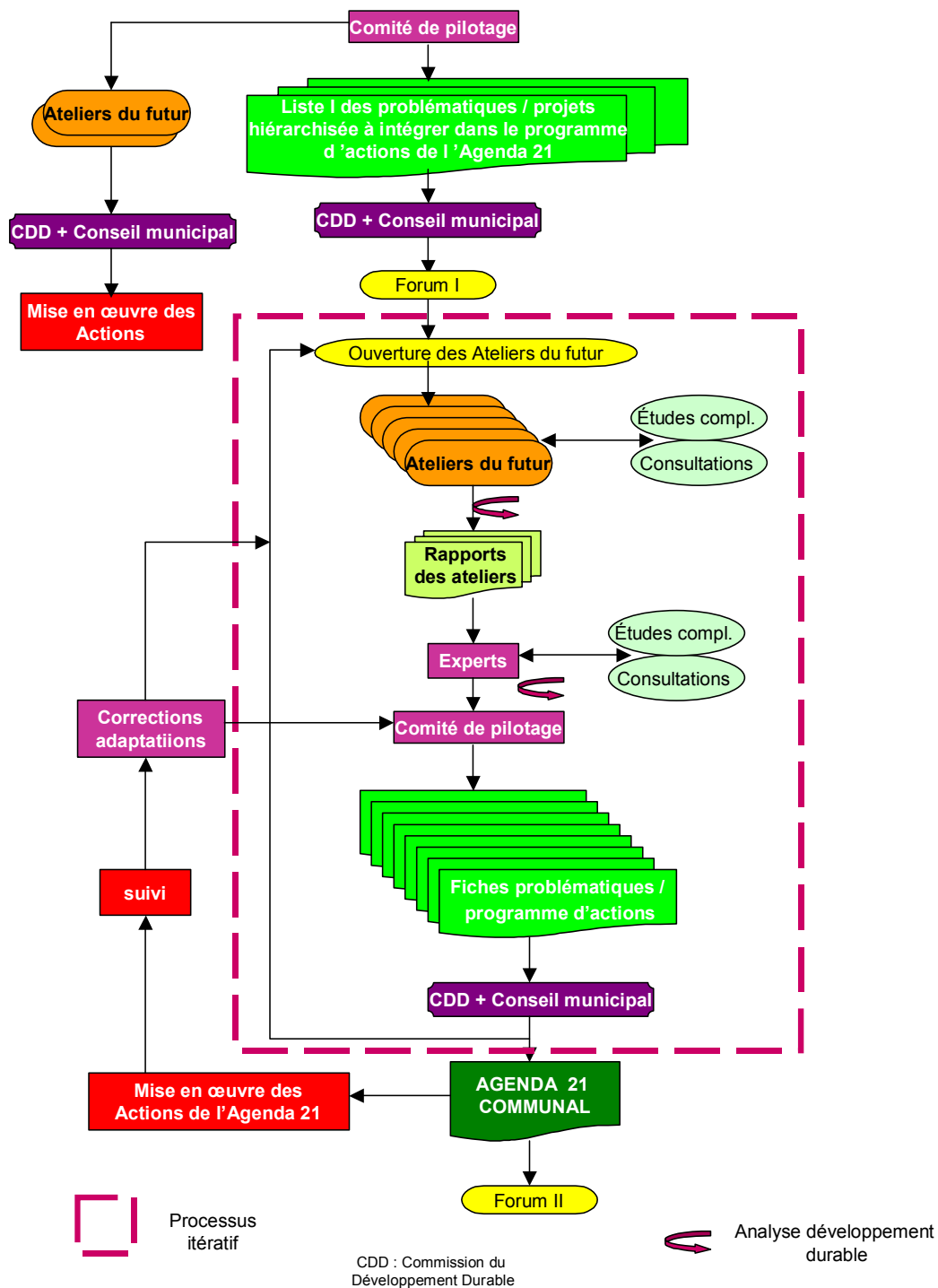


Le fruit du travail des Ateliers est ensuite finalisé par les experts, amendé par le Comité de pilotage et des fiches « problématiques / programmes d'action » budgetées soumises à la Commission du développement durable et au Conseil municipal.

Celles qui sont adoptées intègrent l'Agenda 21 et sont mises en œuvre. Le suivi de la réalisation des actions est mis en place et celles-ci corrigées si nécessaire.

Parallèlement, de nouveaux Ateliers du futur sont créés pour traiter les problématiques suivantes dans la liste hiérarchisée. Ainsi, le processus d'élaboration de programmes d'actions Agenda 21 tourne-t-il en boucle au gré des problèmes à résoudre et des projets à réaliser.

Figure 2. Etapes de l'élaboration de l'Agenda 21 communal





1.3 Etat d'avancement

1.3.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage s'est réuni au cours de 10 séances de travail. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

23.01.02

- Présentation des notions de développement durable et d'Agenda 21
- Proposition relative aux rôles, à l'organisation et au fonctionnement du Comité de pilotage (CP)
- Présentation de la procédure de sélection des actions Agenda 21
- Mise en place du CP

13.03.02

- Composition du CP
- Proposition et adoption d'une procédure pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex
- Proposition de M. Claude Poscia, Président de la Commission « Energie et Environnement » (Plan d'aménagement coordonné de Bernex-Est)
- Présentation des éléments d'une stratégie de communication Développement durable-Agenda 21 de Bernex

19.06.02

- Présentation par M. Alain-Dominique Mauris d'une liste de 17 problématiques prioritaires présélectionnées par le Conseil administratif à analyser sous l'angle du développement durable pour élaborer des plans d'action Agenda 21.

02.10.02

- Présentation du bilan environnemental de Bernex par M. Lachavanne
- Présentation du Bilan social et économique de Bernex (1^{ère} partie) par M. November

05.02.03

- Discussion sur la démarche adoptée pour l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex
- Présentation du Bilan social et économique de Bernex (2^{ème} partie)
- Discussion sur les résultats des bilans environnemental, social et économique de Bernex

09.04.03

- Organisation des Ateliers du futur « Inondations de Lully » et « Odeurs de Châtillon »
- Présentation du catalogue des problématiques susceptibles d'être prises en compte dans l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex, catalogue établi sur la base des propositions des membres du Conseil administratif, du Comité de pilotage, des résultats des bilans socio-économique et environnemental de Bernex

25.06.03

- Informations relatives aux travaux des Ateliers du futur « Inondations de Lully » et « Odeurs de Châtillon »
- Présentation des résultats de la procédure de hiérarchisation par les membres du Comité de pilotage des problématiques susceptibles d'être prises en compte dans l'Agenda 21 de Bernex (1^{ère} consultation)

19.09.03

- Compte-rendu des travaux des Ateliers du futur « Inondations de Lully » et « Odeurs de Châtillon »
- Présentation des rôles respectifs du Conseil municipal, de la Commission du développement durable, du Comité de pilotage et des Ateliers du futur
- Présentation des résultats de la procédure de hiérarchisation par les membres du Comité de pilotage des problématiques susceptibles d'être prises en compte dans l'Agenda 21 de Bernex (liste des 17 problématiques établie par le Conseil administratif)



27.10.03

- Compte-rendu des Ateliers du futur « Inondations de Lully » et « Odeurs de Châtillon » Lancement de l'Agenda 21 de Bernex (conférence de presse).
- Stratégie de communication Agenda 21 de Bernex
- Présentation des résultats de la procédure de hiérarchisation, par les membres du Comité de pilotage, des problématiques susceptibles d'être prises en compte dans l'Agenda 21 de Bernex
- Proposition des domaines d'action à prendre en compte prioritairement dans l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex.

24.11.03

- Présentation de la liste des problématiques hiérarchisées par les membres du CP à prendre en compte dans l'Agenda 21 de Bernex (2^{ème} consultation)
 - Choix des problématiques à transmettre au Conseil municipal et mode de transmission
- Présentation des « Domaines d'action » prioritaires pour lesquels des Ateliers du futur doivent être mis sur pied dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex.

1.3.2 Ateliers du futur

A la demande des membres du Comité de pilotage et sur la proposition de Monsieur Serge Dal Busco, deux Ateliers du futur ont été mis sur pied pour répondre à l'urgence des problèmes à résoudre:

- **Atelier « Inondations de Lully »**

Le but visé par cet Atelier est l'élaboration d'une position « bernésienne » à faire valoir auprès de l'Etat, intégrant et fédérant les diverses positions des acteurs et groupes d'intérêt en une position consensuelle tenant compte des principes de développement durable pour la résolution des problèmes d'inondation de Lully.

Les membres de cet AF se sont réunis au cours de deux séances de travail

17.06.03

- Bilan des connaissances relatives à la problématique
- Articulation de la résolution de ces problèmes avec le programme de revitalisation de l'Aire
- Information relatives aux propositions de l'Etat et du groupe d'experts mandatés par l'Association Vivre A Lully (l'AVAL).

21.08.03

- Audit des acteurs et groupes d'intérêt liés à cette problématique et sa résolution (voir objectifs visés dans l'annexe 4) en présence de M. Francis Delavy, Directeur-adjoint du Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau et des rives.

A l'issue de ces deux réunions, il a été décidé d'attendre la publication du projet de l'Etat, de le comparer au projet des experts de l'AVAL et de préparer une position bernésienne pour la résolution des problèmes d'inondation de Lully.

- **Atelier « Odeurs de Châtillon »**

Le but de cet Atelier est d'encourager les travaux des Services de l'Administration cantonale ad hoc pour trouver rapidement et appliquer une solution au problème des odeurs dégagées par l'usine de compostage de Châtillon. L'AF n'est pas opérationnel au sens de groupe de travail indépendant émanant du CP. Il a en revanche été décidé, afin d'éviter les doublons, que le coordinateur de l'AF participe au groupe de travail mis sur pied à l'Etat pour résoudre ce problème.

1.3.3 Formation

Formation des membres du Comité de pilotage au développement durable :

- documents du 23 janvier 2002
- exposés lors des réunions du CP



1.3.4 Participation des habitants à l'identification et à la définition des problèmes

- Des habitants de Bernex ont exprimé leur avis concernant les problèmes qu'ils perçoivent ainsi que leurs attentes à travers l'enquête November et Lanci-Montant (2002) effectuée dans le cadre de l'élaboration du bilan social et économique de Bernex (enquête qualitative auprès de 20 personnes représentant différentes catégories d'âge, de sexe, socio-professionnelles, etc.)
- Des représentants de la société civile (groupes d'intérêt) participent au Comité de pilotage : 12 (12 en 2001-2003) membres sur 23 (24), 20 (21) si l'on exclut les experts).

1.3.5 Appel à participation citoyenne

Une information sur le développement durable et la démarche Agenda 21 a été donnée à la population de Bernex à travers un article dans la Tribune de Genève du 23.07.01 « Bernex lance le premier Agenda 21 communal du canton » et d'une page dans le site internet de la commune (annexe 5). A noter que ce site sera développé à l'avenir dans le cadre de la stratégie de communication (annexe 6).

1.3.6 Catalogue des problématiques

Afin de prendre en compte les problématiques les plus importantes à traiter dans la démarche Agenda 21 et de dépasser les questions d'actualité qui traduisent les problèmes du moment mais pas forcément les plus importants pour une qualité de vie durable et solidaire à Bernex, nous avons opté pour l'élaboration d'un inventaire des problématiques (en termes de problèmes à résoudre ou de projets à réaliser) le plus complet possible.

Ainsi, l'établissement du catalogue des problématiques susceptibles d'être prises en compte dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex est-il basé sur les résultats des bilans environnemental, social et économique de Bernex ainsi que sur des propositions émanant des membres du Conseil administratif (annexe 7) et des membres du Comité de pilotage. 176 problématiques ont ainsi été identifiées et classées en fonction des domaines auxquels elles se rattachent prioritairement : problématiques générales, à dominance environnementale, sociale ou économique (cf. annexe 8).

1.3.7 Hiérarchisation des problématiques

Etant donné qu'il n'est pas possible de prendre en compte et de traiter simultanément toutes ces problématiques, une hiérarchisation a été opérée par les membres du Comité de pilotage en fonction de l'importance et/ou de l'urgence des problématiques identifiées.

La hiérarchisation a porté sur la liste des 17 problématiques proposées par le Conseil administratif et sur la liste des 176 problématiques établie par les experts Agenda 21 sur la base des bilans socio-économique et environnemental de la commune de Bernex, intégrant les propositions des membres du CP (annexes 9a et 9b).

Mode de calcul

Les membres du Comité de pilotage ont rempli un questionnaire en accordant la priorité I (problématique importante et/ou urgente), II (problématique moyennement importante et/ou urgente) ou III (problématique peu importante et/ou urgente) aux 176 problématiques identifiées.

Chaque voix a été pondérée par un facteur (x 4) pour la priorité I, (x 2) pour la priorité II et (x 1) pour la priorité III.

Le calcul de la somme des points accordés par les membres du CP a permis par la suite d'établir un ordre de priorité des problématiques à considérer dans le cadre de l'élaboration de l'AG21 de Bernex (annexe 6).

1.3.8 Validation

La liste hiérarchisée des problématiques à prendre en compte dans l'Agenda 21 de Bernex a été adressée le 12 décembre 2003 à Monsieur Jean Widmer, président de la Commission municipale du



Développement durable. Cette commission se réunira le 22 janvier 2004 pour entendre les membres du groupe d'experts Agenda 21 de Bernex et décider des domaines d'action à proposer en priorité au Conseil municipal pour adoption.

L'approbation par le CM de la liste des domaines d'action à prendre en compte dans un premier temps permettra au Comité de pilotage :

- d'organiser les séances d'information-consultation de la société civile (forum, conférences de presse et publique,...) sur les domaines d'action retenus,
- d'organiser des groupes de travail appelés « Ateliers du futur » afin de préparer les fiches « problématiques-programme d'action » Agenda 21 de Bernex.

Une fois ces fiches réalisées par les experts, en collaboration avec les membres du Comité de pilotage, les responsables des services de l'administration communale et la société civile, un plan d'action Agenda 21 de Bernex sera présenté au Conseil municipal, via la Commission du développement durable. Le CM décidera alors de l'adopter intégralement ou partiellement et votera les crédits nécessaires.

2. Proposition de programme pour la période Janvier 2004 – juin 2005

La figure 3 résume le programme de travail pour l'élaboration de la première étape de l'Agenda 21 sur 18 mois.

1. Elaboration de divers documents nécessaires à l'élaboration de l'agenda 21:
 - Bilan (document d'étape 2001-2003) et programme de travail (2004-2005),
 - Stratégie de participation citoyenne (objectifs, argumentaire, description, méthode, déroulement, participants),
 - Supports de communication
 - Présentation de la fiche « problématique / plan d'actions » (protocole, contenu, calendrier, budget, etc.)
 - Description et organisation des manifestations (FORUMS et des ATELIERS DU FUTUR)
 - etc.

Dès janvier 04

2. Soumission des propositions et des premiers documents à S. Dal Busco, discussion et pré-décisions. Organisation de la suite des travaux.

12 janvier 04

3. Audition des experts Agenda 21 de Bernex par la **Commission du Développement durable** : présentation des domaines d'actions hiérarchisés par le Comité de pilotage et choix de ceux d'entre eux à traiter prioritairement et à proposer au Conseil municipal

22 janvier 04

4. Elaboration du projet de « participation citoyenne » : FORUM I et ATELIERS DU FUTUR ainsi que de la stratégie de communication.

Février 04

5. Envoi du « Bilan 2001-2003 & Programme 2003–2004 » aux membres du CP pour lecture avant approbation lors du CP du 8 mars.

Février 04

6. **Séance du Comité de pilotage** : Présentation et discussion du Bilan 02-03 & du Programme 04-05 ; approbation des stratégies de communication et de participation citoyenne, notamment de l'organisation du FORUM I et des ATELIERS DU FUTUR ; choix définitif du nombre et des domaines d'actions à traiter en priorité dans les ATELIERS DU FUTUR, réquisition d'animateurs d'ateliers.

8 mars 04





7. Préparation du **FORUM I : « Quel développement pour Bernex ? Quelle qualité de vie pour ses habitants ? »** Organisation pratique et réalisation de supports de promotion (réservations, invitations, réalisation d'un tous ménages (5'200 ex.), d'une affiche (100 exemplaires) ; préparation de la campagne d'affichage, d'un article de presse et de la publicité sur le site Internet de la commune, etc. ; élaboration du programme de la soirée, exposés, questionnaire, bulletin de participation aux ATELIERS DU FUTUR, etc.).
Mars-avril 04
8. Envoi du tous ménages et des invitations ciblées (associations, groupes d'intérêt, institutions, écoles, entreprises, etc.) à participer au FORUM I. Campagne d'affichage, parution de l'article dans le journal de la commune et ouverture de la rubrique Agenda 21 sur le site communal.
22 mars – 8 avril 04
9. Environ **dix séances du Comité de pilotage**
Avril 2004 – juin 2005
10. Déroulement du **FORUM I** (programme en annexe) et suivi : dépouillement et analyse des questionnaires, compte-rendu, restitution à la population.
Autour du 29 avril 04
11. Envoi d'invitations à la séance d'ouverture des **ATELIERS DU FUTUR** aux personnes s'étant inscrites à participer aux ATELIERS DU FUTUR lors du FORUM I.
Mai 04
12. **Ouverture des ATELIERS DU FUTUR** avec constitution des Ateliers et accueil des membres (+ suivi en juin 04)
Autour du 18 mai
13. Déroulement des ATELIERS DU FUTUR traitant des domaines d'actions prioritaires (en parallèle ou décalés)
Dès juin 04
14. Travail consécutif des experts sur les rapports des ATELIERS DU FUTUR : sélection des critères et indicateurs du Développement durable, analyse Développement durable, rédaction des fiches « problématiques / plan d'actions », mise en évidence des points litigieux subsistant, prise en compte des résultats des activités scolaires.
Dès juin 04
15. Discussion et amendement des fiches « problématiques / plan d'actions » en Comité de pilotage.
Dès septembre 04
16. Présentation des fiches « problématiques / plan d'actions » amendées à la Commission du Développement durable.
Dès septembre 04
17. Transmission des fiches « problématiques / plan d'actions » au Conseil municipal pour accord sur le contenu, adoption du calendrier et octroi d'un budget.
Dès septembre 04

Les programmes d'actions budgetés, issus des travaux effectués au sein des ATELIERS DU FUTUR (points 13 et 14) seront présentés pour adoption au Conseil municipal au fur et à mesure de leur parution et intégrés dans l'Agenda 21. On peut ainsi espérer que l'Agenda 21 de Bernex sera opérationnel dès octobre 2004 avec la mise en œuvre des premières actions.

18. Mise en œuvre des premiers plans d'actions de l'Agenda 21.
Dès octobre 2004
19. Parallèlement au déroulement des ATELIERS DU FUTUR, organisation et déroulement d'activités scolaires en relation avec les problématiques étudiées dans les ATELIERS DU FUTUR (selon intérêt des protagonistes)



- primaire : expos, concours sur visions d'avenir
- CO : miniforum des jeunes ??
- Collège : enquêtes, ATELIERS DU FUTUR des jeunes ??

Septembre 04 – juin 05

20. Préparation du **FORUM II : « Agenda 21 : en marche pour un avenir harmonieux à Bernex ! »**. Bilan et valorisation du travail effectué dans le cadre de l'Agenda 21 de Bernex.

Novembre 04 – février 05

21. Suivi de la mise en oeuvre des premières actions de l'Agenda 21 de Bernex

Dès janvier 2005

22. Analyse du premier exercice des Ateliers du futur et ajustements ad hoc par le Comité de pilotage

Mars 05

23. Déroulement du **FORUM II** (festif) :

- Présentation :

- des résultats du travail des ATELIERS DU FUTUR,
- des expériences vécues,
- des décisions du Conseil municipal,
- des travaux scolaires, expositions
- Stands des associations, etc. ayant participé aux ATELIERS DU FUTUR
- Conférence de presse
- Concours
- Fondue ou autres agapes

Mars-avril 05

24. Suivi du FORUM II (comptes-rendus, publication, etc.)

Avril-mai 05

25. Reprise des points 12/13 à 15 ou 17 sur d'autres problématiques dans les ATELIERS DU FUTUR existants et ouverture éventuelle de nouveaux ateliers sur d'autres domaines d'actions après

Dès avril 05

26. Participation de Bernex aux **Journées cantonales du Développement durable**

Juin 2005

Parallèlement, une intensification de l'information sera réalisée par la mise en oeuvre de la stratégie de communication (cf. notamment 3.2.1 à 3.2.3).

Commune de Bernex

phases	jan	fév	mar	avr	mai	jun	juil	aoû	sep	oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	jun
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
26																		

- Organisation, administration, coordination
- Forums
- Ateliers du futur
- Analyse DD, fiches
- Mise en oeuvre de l'Agenda 21

3. Participation citoyenne à l'élaboration de l'Agenda 21 de Bernex

3.1 Stratégie de participation citoyenne

3.1.1 Intensification et dynamisation de l'information : promouvoir une plus grande visibilité de la démarche Agenda 21

Le pré-requis à une participation citoyenne nourrie est (1) l'information pour expliquer ce qu'est le DD et l'objectif de la démarche AG21 et (2) l'identification des problèmes qui concernent directement les citoyens ou groupes de citoyens et qui sont susceptibles de les mobiliser.

Il faudra définir une stratégie de communication dynamique (voir projet en annexe 6) qui à la fois, assure une bonne information des habitants de Bernex et les incite à intervenir pour enrichir le débat public. L'information fournie doit présenter régulièrement l'avancement des travaux du Comité de pilotage et des Ateliers du futur. Elle doit aussi traiter de questions spécifiques susceptibles d'intéresser l'ensemble de la communauté ou des groupes particuliers de citoyens. Un encouragement systématique au dialogue devrait favoriser la participation active du citoyen.

3.1.2 Forum I grand public

Organisation d'une grande réunion publique sous forme d'une Conférence-débats à laquelle toute la population résidente et celle travaillant à Bernex sont invitées.

Forum I

Manifestation tous publics (semaines 18 ou 19)

Annonce par voie de presse, site web, « Nouvelles d'Onex, Bernex et Confignon », affiches, courrier
Invitation des médias

Une soirée d'exposés et de débats ; collation et éventuellement, distribution de prix modestes mais sympas aux gagnants d'une éventuelle tombola (prix offert par des commerçants de Bernex) rattachée à un sondage.

Date : autour du 29 avril 2004

Organisation :

- experts,
- municipalité
- CP

Animation :

- journaliste
- experts,
- municipalité

Objectifs :

1. Informer et sensibiliser la population. Présentation :

- du DD, de l'Agenda 21
- de la démarche adoptée par Bernex pour la préparation de l'Agenda 21 communal
- du CP
- du choix des problématiques prioritaires établi par le CP et validé par la Commission du Développement durable (CDD) puis par le Conseil municipal (CM)
- d'exemples d'actions DD déjà menées par la municipalité à Bernex
- d'une action DD menée par une entreprise (TPG, entreprise privée)
- des ateliers du futur (AF) : organisation, cahier des charges
- du bénéfice que chacun peut attendre de l'Agenda 21 en participant activement à son élaboration.

2. Faire participer les citoyens de Bernex comme acteurs du Forum

- débats
- « agenda setting »



3. Motiver et inviter les habitants de Bernex à participer activement à la démarche Agenda 21 et aux Ateliers du futur.

4. Sonder l'avis et la sensibilité des citoyens :

distribution d'un questionnaire (confidentialité assurée) faisant office aussi de tombola

- questions permettant de connaître l'avis général sur les sujets présentés,
- problématiques préférentielles,
- remarques,
- identité (facultatif) coordonnées, âge, profession, nationalité, activités annexes
- intérêt à participer aux AF (identité obligatoire pour l'invitation à l'ouverture des AF)
- liste des AF à cocher
- numéro de tombola

3.1.3 Ouverture des Ateliers du Futur

Organisation d'une réunion pour la constitution et le lancement des « Ateliers du futur ». Seront invités à participer à cette réunion toutes les personnes qui auront manifesté leur intérêt lors du Forum I, simples citoyens ou responsables des différents groupes d'intérêt et des organisations non-gouvernementales (associations caritatives, de défense de l'environnement, culturelles, sportives, socio-professionnelles, clubs, etc.) de la commune.

Les groupes constitués seront appelés à travailler sur les problématiques prioritaires sélectionnées par le Comité de pilotage et approuvées par la CDD et le CM.

Manifestation sur invitation

Convocation par courrier personnalisé, éventuellement doublé d'un téléphone

Soirée d'exposés, discussions et inscriptions aux Ateliers du futur (2h-2h30) :

- Description détaillée du cahier des charges et des règles de participation,
- Présentation des personnes ressource participant à toutes ou partie des séances des AF :
 - fonctionnaires des services administratifs concernés,
 - membres des commissions municipales concernées,
 - membres du CP,
 - experts.
- Distribution de documents explicatifs et de la liste des membres des AF avec leurs coordonnées
- Nomination des coordinateurs des AF
- Prise de contact informelle entre les membres des AF au cours d'une collation

Date : autour du 18 mai 2004

Organisation :

- experts,
- municipalité
- CP
- Associations des Intérêts de Bernex

Animation :

- journaliste
- experts,
- municipalité

Participants :

- représentants (membres de comités) des associations, sociétés, clubs, institutions, groupes d'intérêt, etc. de Bernex (à but lucratif ou non)
- personnes s'étant déclarées intéressées à participer aux AF lors du FORUM I (réponse au questionnaire)
- collégiens et apprentis motivés recrutés

Objectif : constituer les AF



Déroulement :

- Accueil, remerciements et distribution de la documentation
- Présentation :
 - du DD, de l'Agenda 21
 - de la démarche adoptée par Bernex , du CP, du choix des problématiques, des choix du CM, etc.
 - d'exemples d'actions DD existantes menées par la municipalité à Bernex
 - d'une action DD menée par une entreprise (si existe)
 - des ateliers du futur (AF) à constituer, de leur déroulement, de ce qu'on attend des participants
- Discussion
- Inscription à (aux) AF(s) choisi(s) et collation

L'ouverture de Ateliers du Futur sera suivie de l'envoi d'un PV de séance avec la convocation à (aux) AF(s) choisi(s).

3.1.4 Ateliers du futur (AF)

Les Ateliers du futur sont une émanation du Comité de pilotage chargé d'élaborer l'Agenda 21 communal, programme d'actions multi-sectoriel pour aller dans le sens du développement durable.

Ils travaillent sur les problématiques prioritaires adoptées par le Conseil municipal sur proposition du Comité de pilotage, avalisées préalablement par la CDD.

Les caractéristiques et compétences respectives des AF par rapport à celles des Commissions municipales sont présentées dans l'annexe 3.

3.1.4.1 Fonctions

Les Ateliers du futur sont chargés, sur la base d'une description globale de chaque problématique et d'un constat de la situation dans la commune :

- d'analyser, avec les experts, les problématiques sous l'angle du développement durable
- de dégager les objectifs envisageables
- de réunir, à travers leurs débats et réflexions, les éléments permettant aux experts d'élaborer la fiche de chacune des problématiques, en particulier de proposer des actions susceptibles de répondre à ces problématiques.

Chaque fiche est alors finalisée par le groupe d'experts mandaté par la municipalité pour l'élaboration de l'Agenda 21 communal.

3.1.4.2 Composition et mode de participation

Les Ateliers du futur sont des structures de réflexion temporaires. L'Atelier est réuni autant de fois qu'il est nécessaire, compte tenu du travail à effectuer et des délais accordés pour la préparation des fiches et des programmes d'actions.

Doivent en faire partie un ou plusieurs membres du Comité de pilotage - dont l'un coordonne l'atelier – ainsi que des représentants d'associations ou de groupes d'intérêts divers et toute personne intéressée par la problématique. Le représentant du service de l'administration municipale chargé du domaine concerné siège à la demande en tant que personne ressource. Par souci d'efficacité, les personnes inscrites s'engagent à participer activement et régulièrement aux travaux de l'Atelier.

Le groupe de travail de l'Atelier peut procéder à des auditions d'experts externes afin de réunir toutes les informations pertinentes à intégrer dans la fiche. Les frais relatifs doivent être préalablement soumis au Conseil administratif pour acceptation.

Le groupe de travail de l'Atelier peut demander au groupe d'experts de l'Agenda 21 de documenter tel ou tel aspect d'une problématique. Les frais relatifs doivent être soumis au Conseil administratif pour acceptation.

Le coordinateur de l'Atelier informe régulièrement le Comité de pilotage de l'avancement des travaux.

Les fiches et les programmes d'actions, après analyse de faisabilité par le groupe d'experts et l'administration communale, sont adoptés par le Comité de pilotage qui les transmet au fur et à mesure de leur préparation à la Commission du développement durable qui, après approbation, les



transmet au Conseil municipal pour adoption du contenu, du budget, du calendrier d'exécution et du suivi du programme d'actions.

3.1.4.3 Déroulement des Ateliers du Futur

Dès juin 2004

Quatre à dix séances (selon la complexité des problématiques abordées) d'environ deux heures par atelier.

Administration

▪ Organisation

- Experts et Administration municipale en charge du secrétariat :

- envoi des convocations,
- PV,
- Saisie, photocopies, distribution de documents
- échanges entre ateliers
- organisation des consultations et auditions demandées par les ateliers
- contacts avec les experts et le CP (problèmes, questions, propositions d'AF)
- aide aux coordinateurs des ateliers dans leurs tâches administratives
- etc.

- Comité de pilotage

- Les coordinateurs et les experts présentent régulièrement les résultats de leurs travaux devant le CP pour faire le point de leur avancement ou régler des problèmes logistiques en fonction des besoins
- L'administration municipale étudie au cas par cas l'octroi de dédommagements éventuels à certains membres
- L'administration municipale octroie un dédommagement aux coordinateurs (sauf aux experts et aux fonctionnaires municipaux).
- Le CP étudie les demandes d'enquêtes, études ou expertises complémentaires budgétées avant leur soumission à la Commission du développement durable et leur transmission au Conseil administratif ou au Conseil municipal.

Animation :

- coordinateur de l'AF (membre du Comité de pilotage), nommé par ses pairs
- (experts)

Participants :

- coordinateur (membre du CP)
- membres :
 - représentants des associations, sociétés, clubs, institutions, groupes d'intérêt, etc. de Bernex,
 - citoyens inscrits lors du Forum I,
 - collégiens et apprentis motivés recrutés,
- personnes ressource :
 - fonctionnaires des services administratifs concernés,
 - membres des commissions municipales concernées,
 - membres du CP,
 - experts.

Objectif :

Réaliser, en collaboration avec les experts et le CP, les **fiches problématique / programme d'actions AG21** à soumettre via la CDD au Conseil municipal pour accord sur le contenu, adoption du calendrier et octroi d'un budget.

Etapes :

Travaux des membres de l'AF

- Présentation des participants et de leurs motivations
- Adoption d'une charte de comportement, des règles du jeu (engagement à une participation assidue aux séances de l'AF, respect mutuel et écoute de l'autre, etc.)



- Présentation détaillée de la problématique et de la situation actuelle à Bernex la concernant par les experts et les fonctionnaires municipaux
- Discussion critique
- Exposé des différents intérêts en jeu de la part des membres, en toute transparence et analyse de leur degré de compatibilité (base de la recherche future de consensus)
- Mise en évidence des questions techniques ou « humaines » à documenter
- Consultation d'experts, des services municipaux ou cantonaux ad hoc, de citoyens directement concernés mais non membres de l'AF ou appartenant à une catégorie de personnes non représentées dans l'AF (personnes impotentes ou âgées, par exemple)
- Demande de documentation ou d'études, enquêtes ou expertises complémentaires
- Analyse « développement durable » de la problématique (triple compatibilité, durabilité)
- « Brainstorming » de solutions « idéales », de leur projection dans l'avenir
- Inventaire des solutions « réalistes »
- Analyse de faisabilité sur la base d'expertises ou d'études de faisabilité demandées
- Recherche de consensus, pesée des intérêts en jeu, négociation, application de la « stratégie win-win »
- Mise en évidence des actions possibles qui se dégagent pour traiter la problématique étudiée, ainsi que des points litigieux subsistant.
- Présentation et rédaction sommaire d'un rapport contenant les résultats et conclusions des travaux de l'AF aux experts/CP

Travaux des experts et du CP

Voir chapitre 3.3.

Les experts élaborent et présentent la fiche problématique / programme d'actions et leurs conclusions basée sur les résultats des travaux de l'AF à la séance finale de l'AF pour approbation (corrections éventuelles).

3.1.4.4 Liste des Ateliers du futur

Sélection des domaines d'action et organisation des Ateliers du futur (mandat dans l'annexe 2)

Afin de limiter le nombre de groupes de travail, les 37 problématiques prioritairement sélectionnées par le Comité de pilotage ont été regroupées en 11 domaines d'actions qui devraient être validés par la CDD lors de sa séance du 22 janvier 2004 puis par le Conseil municipal dans sa séance du 24 février 2004. Il est proposé d'intégrer les deux Ateliers du Futur déjà inscrits à l'Agenda 21 de Bernex, à savoir : « Inondations de Lully » et « Odeurs de Châtillon », dans la nouvelle organisation des AF.

A chaque domaine d'actions énuméré ci-dessous correspond un Atelier du futur.

Les AF ont pour mission de préparer la matière nécessaire à l'élaboration des fiches « problématiques / programme d'actions » de l'Agenda 21 de Bernex par les experts et le CP.

Les Ateliers du Futur

DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ELABORATION DE L'AGENDA 21 DE BERNEX

En bleu, les problématiques faisant partie de la liste proposée par le Conseil Administratif

Les **participants** à chacun des AF devraient comprendre :

- un ou plusieurs membres du Comité de pilotage dont, idéalement, l'un serait le coordinateur de l'AF
- les responsables des services ad hoc (personne ressource)
- les citoyens concernés
- des représentants de la société civile
- un représentant de la commission municipale ad hoc ou de la Commission du Développement durable
- un expert AG21 de Bernex



« **Energie** » (tot.= 148pts ; moy.= 49,3)

- lutte contre le gaspillage (isolation des bâtiments)
- choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- promotion d'énergies renouvelables

« **Gestion des eaux** » (tot.= 242pts ; moy.= 48,4)

- pollution des cours d'eau et des plans d'eau (étangs, bassins)
- crues-inondations, étiage
- assainissement des eaux usées
- [revitalisation de l'Aire et de ses nants \(no 4 + no 7 liste hiérarchisée du CA\)](#)
- soutien d'étiage

« **Sécurité** » (tot.= 95pts ; moy.= 47,5)

- [écoles](#)
- [équipements \(personnes âgées, handicapées\) \(no 8 liste hiérarchisée du CA\)](#)

« **Agriculture** » (tot.= 187pts ; moy.= 46,7)

- promotion des produits du terroir
- conservation de l'intégrité du sol (fertilité, imperméabilisation)
- marché de fruits et légumes
- prestations écologiques requises

« **Ordre public** » (tot.= 140pts ; moy.= 46,6)

- violence : agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- prévention contre la délinquance
- vandalisme, vol

« **Déchets** » (tot.= 184pts ; moy.= 46)

- [sites contaminés \(no1 liste hiérarchisée du CA\)](#)
- tri
- recyclage et valorisation
- [nuisances de la décharge de Châtillon \(no 2 liste hiérarchisée du CA\)](#)

« **Aide sociale** » (tot.= 137pts ; moy.= 45,6)

- personnes âgées
- [crèches \(no 3 liste hiérarchisée du CA\)](#)
- handicapés

« **Transports** » (tot.= 180pts ; moy.= 45)

- [trafic routier \(no 5 liste hiérarchisée du CA\)](#)
- transports privés-publics
- gaz à effet de serre
- trafic routier et poids lourds

« **Activités économiques** » (tot.= 89pts ; moy.= 44,5)

- promotion et soutien des petits commerces de proximité
- [soutien de l'artisanat et des PME \(no 10 liste hiérarchisée du CA\)](#)

« **Nature et paysage** » (tot.= 177pts ; moy.= 44,2)

- surfaces de compensation écologique
- propreté
- [conservation de la biodiversité indigène \(no 6 + no 7 liste hiérarchisée du CA\)](#)
- réseau agro-environnemental

« **Intégration des étrangers** » (tot.= 43pts ; moy.= 43)

- tolérance et respect



Choix des AF prioritaires

Il n'est pas réaliste de vouloir mener de front 11 Ateliers du futur sur les tous les domaines d'action prioritaires identifiés pour des raisons évidentes de surcharge de travail d'encadrement et de coût. L'idéal serait d'avoir environ cinq ateliers du futur en parallèle. Ce nombre permettrait d'aborder un nombre suffisant de problématiques jugées importantes et urgentes par le Conseil municipal et susceptibles d'intéresser un grand nombre d'habitants.

La Commission du développement durable doit donc identifier les 5 domaines d'actions à mettre en chantier dans un premier temps, les autres faisant l'objet d'un AF au fur et à mesure de l'achèvement des premiers AF et de la sortie des fiches problématiques-programmes d'action AG 21 de Bernex.

Les critères de choix à considérer sont :

- i. la perception claire d'une amélioration possible, notable et rapide de la qualité de vie des individus*
- ii. le nombre de personnes intéressées par les domaines d'action et qui auront manifesté leur intention de participer à l'AF concerné lors du Forum I et/ou de l'ouverture des AF*
- iii. la valeur exemplaire des actions Agenda 21 qui en découlent (promotion de la démarche Agenda 21)*
- iv. la facilité et la rapidité de réalisation des actions à mettre en œuvre (coût, faisabilité)*

3.1.5 Forum II

Il s'agit d'un deuxième forum festif grand public qui clôturera la première série d'ateliers du futur.

Il aurait en principe lieu en mars 2005 et pourrait comprendre :

- une présentation :
 - a. des résultats du travail des AF,
 - b. des expériences vécues,
 - c. des décisions du CM,
 - d. des travaux scolaires, expositions
- des stands des associations, groupes d'intérêt, etc. ayant participé aux AF
- une conférence de presse
- un concours
- agapes

Cette manifestation pourrait aussi être liée à la Fête du développement durable prévue par le canton en juin 2005.

3.2 Fiches problématiques / programme d'actions

3.2.1 Travaux des experts et du Comité de pilotage

A l'issue de la remise du rapport des AF, les experts et le CP finalisent le travail des AF par l'élaboration d'une fiche par problématique avec son programme d'actions.

- Analyse DD et élaboration de la fiche problématique / programme d'actions
- Recherche de solutions pour les points litigieux
- Prise en compte des résultats des activités scolaires
- Recherche des données permettant d'établir un calendrier et un budget
- Présentation de la fiche et des conclusions des experts à la séance finale de l'AF pour approbation (corrections éventuelles)
- Présentation de la fiche et des conclusions des experts au CP, discussion et analyse DD, étude et proposition de calendrier et de budget
- Elaboration du document final à soumettre à la Commission du développement durable puis au Conseil municipal



3.2.2 Structure de la Fiche problématique / programme d'action AG21

La **fiche** doit contenir les informations suivantes :

1. Une présentation de la problématique générale dans le domaine ;
2. Une présentation de la problématique telle qu'elle se pose dans la commune et que l'on cherche à corriger (problème) ou à promouvoir (projet) ;
3. Les résultats de l'analyse de la problématique sous l'angle du développement durable ;
4. Les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre qui découlent de cette analyse ainsi qu'un échéancier ;
5. Le programme d'actions Agenda 21 avec :
 - les moyens à mettre en œuvre à court, moyen et long terme
 - les noms des responsables de la mise en œuvre des actions
 - les noms des partenaires
 - le choix de la méthodologie (critères, indicateurs DD, méthodologie d'évaluation...)
 - le choix de la méthodologie de suivi
 - le programme de suivi des actions aux fins d'évaluation du succès de l'entreprise
 - un budget
 - un calendrier

Une fois adoptées par le CM avec un budget et un calendrier, les fiches intègrent au fur et à mesure l'Agenda 21 et leur programme d'actions peut être exécuté. L'Agenda 21 est constitué de la somme des fiches.

4. Références bibliographiques

- ARPE (2003). Le développement durable. Le progrès sans dérailler... (2003). Agence Régionale pour l'Environnement Midi-Pyrénées. 23 p.
- Association Agenda 21 (2001). Manuel Agenda 21 local. ecos.ch, Bâle (Isabelle Rihm, Daniel Wiener). 139 p.
- Equiterre (2002) Guide pratique de l'agenda 21 communal. DIAE Genève. 75 p.
- I.C.L.E.I. & Région Nord Pas de Calais (1996). Guide européen des Agendas 21 locaux. Comment s'engager dans un programme d'actions à long terme vers le développement durable. Campagne des Villes Européennes pour le Développement Durable.
- Lachavanne, J.-B., R. Juge et M. Petite (2002). Environnement de la commune de Bernex. Etat des connaissances et bilan. ECO 21 – Raphaëlle Juge., 226 p.
- November, A. & F. Lanci-Montant (2003). Bilan économique et social de Bernex. ECO 21 Raphaëlle Juge. 18 p. + annexes.